

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [2]

Rubrik: Suffrage féminin : ça fait dix ans !

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suffrage féminin : ça fait dix ans !

Dix ans, ça se fête. Et si un journal se doit de le fêter, c'est bien le nôtre. Alors, pour « fêter ça », pas trop de chiffres, de bilans, de tableaux et de graphiques, mais un petit voyage 10 ans en arrière, avec des images, des coupures de presse, des slogans de l'époque et un récit-souvenir... en compagnie de Mme Gertrude Girard-Montet.

La bataille du siècle



Point n'est nécessaire de présenter à nos lectrices Mme Gertrude Girard-Montet, qui a combattu sans relâche, des années durant, pour l'obtention du droit de vote des femmes et a présidé pendant neuf ans l'Association suisse pour le suffrage féminin. Elle a eu la gentillesse de répondre à nos questions sur les grandes étapes de la « bataille politique du siècle ».

F. S. *La bataille du siècle... C'est bien ce qu'elle a duré, non ?*

G. G.-M. C'est en effet une longue histoire que celle du suffrage des Suissesses ! L'association pour le suffrage féminin a existé sur le plan suisse depuis 1909 déjà. 10 ans après, en 1919, avait lieu à Neuchâtel la première votation sur les droits communaux et cantonaux des femmes, suivie entre 1920 et 1927 de plusieurs tentatives similaires dans d'autres cantons ou demi-cantons. Ces votations ont été bien sûr soldées par des échecs, échecs qui se sont répétés entre 1940 et 1957 où près d'une vingtaine de votations ont porté sur ce sujet. En 1959, enfin, eut lieu la première votation nationale sur le suffrage féminin en matière fédérale. On connaît la réponse : les trois cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève n'ont pas suffi à faire pencher la balance. Les *non* l'ont emporté, remettant d'une décennie au moins notre victoire sur le plan fédéral. Mais on peut dire tout de même que les cantons romands ont été le fer de lance du mouvement, puisque la même année, Vaud et Neuchâtel, et une année plus tard, Genève, ont obtenu leurs droits sur le plan cantonal et communal.

F. S. *Quelle a été la réaction des femmes devant l'échec de 1959 ?*

G. G.-M. Dans une certaine mesure, positive. Les femmes ont été « réanimées » par le refus du peuple : non seulement l'échec, mais plus encore les arguments de nos adversaires ont soulevé une très grande indignation chez des personnes même qui n'avaient jusqu'alors pas manifesté d'intérêt soutenu pour notre combat. Il faut se rendre compte qu'à l'époque encore, ce n'était qu'une poignée de femmes qui menait la lutte. Après les résultats de 1959, j'ai entendu plusieurs témoignages d'hommes qui avaient voté contre le suffrage féminin et qui m'ont dit l'avoir regretté, n'ayant peut-être pas imaginé que le refus serait si massif et se sentant — a posteriori — indignés eux aussi...

F. S. *Avant de vous relancer dans une nouvelle campagne, avez-vous pu tirer des « leçons » de l'échec de 1959 ?*

G. G.-M. Une conclusion surtout s'est imposée : nous n'avions pas assez « travaillé » les cantons. Il aurait fallu tenir compte davantage des différences de mentalités entre un canton et un autre, et mieux s'y adapter. Mais un comité central, si bien animé soit-il, ne pouvait faire ce travail. Aussi avons-nous mis l'accent dans les années 60 sur le travail régional, en nous adressant aux présidentes de nos sections cantonales, ou, s'il n'y en avait pas, à des membres individuels qui se « chargeaient » de telle ou telle région. De cette manière, nous savions toujours à qui nous adresser pour aller voir les autorités, pour essayer de provoquer des mouvements, des comités d'action régionaux, etc. Il s'agissait de travailler, par l'intermédiaire des cantons, *plus directement* sur les individus. Je ne vous cacherai pas que ce travail a été très difficile, particulièrement dans les cantons à grande superficie qu'il était impossible de couvrir d'un bout à l'autre, ou dans les régions où nous n'avions pas de groupe déjà constitué.

F. S. *Quelle période entre 1960 et 1971 vous a semblé la plus difficile, ou la plus marquante dans la campagne pour le suffrage féminin ?*

G. G.-M. Sans aucun doute la période la plus difficile — mais follement intéressante ! — a été celle de 1968-1969, lorsque la question de la signature par la Suisse de la Convention européenne des Droits de l'Homme s'est posée. Elle était d'une importance primordiale pour les femmes, puisque la Convention impose aux Etats signataires l'obligation d'assurer la jouissance des droits reconnus dans cette Convention sans distinction de race, de sexe, etc. La Suisse devrait donc la signer avec les réserves qu'impliquait la situation civique des femmes de son pays... « réserves » qui nous paraissaient bien sûr beaucoup trop importantes pour demeurer acceptables : notre Association s'est donc fermement opposée à la ratification de cette Convention.

F. S. *Votre prise de position a-t-elle eu de l'impact ?*

G. G.-M. Sur la signature même de la Convention ? Je ne pense pas que ce soit cet argument-là qui l'ait retardée. Le peuple suisse n'aime pas l'idée du juge étranger : cela surtout a dû déterminer les avis. Mais notre prise de position a eu un impact considérable dans le déroulement même de la campagne pour le suffrage féminin, et ceci pour deux raisons. D'abord, on a vu pour la première fois toutes les grandes associations féminines se ranger à nos côtés : l'unanimité était faite, et nous avons pu organiser en commun une conférence de presse pour faire part de notre opinion. Il a même été question d'organiser une marche sur Berne pour manifester notre désaccord à la signature de la Suisse. Mais une récente expérience à Zurich où une de nos manifestations avait été utilisée par des éléments marginaux comme tribune de leurs propres revendications (qui n'avaient rien à voir avec les nôtres), nous a découragées ; en outre, nous craignons de heurter l'opinion, sans être sûres des résultats.

Aussi avons-nous renoncé à organiser cette manifestation. D'autres sections toutefois ont tenu à manifester, et la journée s'est finalement déroulée sans problèmes, et a eu un large retentissement.

F. S. Absente au rendez-vous, votre Association a sans doute profité tout de même indirectement de cette publicité, non ?

G. G.-M. Bien sûr, car nous avons organisé la matin-même à Berne une conférence de presse à laquelle les journalistes ont très largement répondu. C'est là le deuxième point auquel je voulais en venir : notre prise de position sur la ratification de la Convention européenne, à travers notre conférence de presse et la manifestation qui a suivi, a permis de faire connaître au grand public nos opinions. Dès ce moment-là, il nous a été beaucoup plus facile d'aborder l'homme de la rue, d'atteindre la « base », pour ainsi dire. Les médias ont parlé de nous et de notre conférence, et de cette façon, nos arguments sont arrivés sur la table de cuisine des gens, sautant enfin aux yeux de Monsieur et Madame Tout-le-monde. Par le transistor, entre autres (et en particulier grâce à Marie-Claude Leburgue !), l'idée du suffrage féminin est allée jusque dans les alpages et dans les campagnes. Notre cause avait pris un nouvel envol.

F. S. Deux ans après, en 1971, c'est la victoire des femmes suisses et du suffrage féminin. Avez-vous senti aussitôt un changement d'attitude à l'égard des femmes, devenues des citoyennes à part entière ?

G. G.-M. Bien sûr, pour la seule raison d'abord qu'elles comp-
taient, désormais, électoralement ! Personnellement aussi, j'ai

ressenti la différence. Je n'étais plus *la* suffragette : j'étais celle qui avait gagné ! Cela changeait évidemment beaucoup les choses...

F. S. Quelles sont les raisons qui ont poussé votre association à poursuivre ses activités ? Sans doute avez-vous songé à fermer vos portes pour cause de... «but atteint», non ?

G. G.-M. La question s'est en effet posée. Mais selon ses statuts, les buts de notre association n'étaient pas seulement d'obtenir le droit de vote pour les femmes, mais aussi d'encourager les femmes à exercer leurs droits politiques, promouvoir l'éducation civique de la femme, travailler aussi à l'amélioration de sa situation légale, sociale et économique. Ainsi nous restait-il, malgré la victoire, encore beaucoup de choses à faire. C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir l'Association, non plus pour le suffrage féminin, mais désormais pour les droits de la femme.

F. S. Merci, Gertrude Girard-Montet, de nous avoir rappelé les heures glorieuses ou difficiles du suffrage féminin. Et espérons que les efforts qui ont été déployés pendant plus d'un siècle pour l'égalité entre les hommes et les femmes seront couronnés d'une deuxième victoire en juin prochain !

G. G.-M. Nous l'espérons aussi, car elle serait la concrétisation, dans les faits, de la participation des femmes dans tous les domaines.

Propos recueillis par
Corinne Chaponnière

Le saviez-vous ?

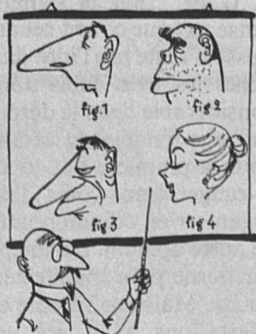
« Il n'y a que 9 Etats dans le monde, dont la Suisse, qui n'accordent pas le droit de vote aux femmes. »

Dessins et légendes tirés d'un tract du comité d'action vaudois pour le suffrage féminin, avant la votation de 1959.

- En 1970, la Suisse pouvait se vanter d'avoir au moins une chose en commun avec le Yémen, l'Arabie Séoudite, le Koweït et le Nigéria. Non, vous avez perdu, ce n'était pas le pétrole.



- Saviez-vous qu'il y a eu en Suisse plus de 80 votations cantonales ou fédérales, entre 1919 et 1971, sur la question du suffrage féminin ? C'est ce qui s'appelle aller lentement, mais sûrement.
- Œil pour œil, dent pour dent, une publicité contre le suffrage féminin encourage, en février 1971, les citoyens à dire non aux femmes « Parce que les associations féminines ont demandé, il y a dix ans déjà, que l'homme abdique ses droits de chef de famille. » C'est elles qui ont commencé, na !
- C'est en 1868 qu'est fondé le premier mouvement féministe de Suisse. Ses statuts revendiquent pour la femme les droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques ; l'égalité dans le salaire, dans l'instruction, dans la famille et devant la loi. Heureusement qu'elles s'y sont prises assez tôt. On y arrivera tout juste avant l'an 2000.



« Est-il juste de priver la femme du droit qui est refusé seulement aux simples d'esprit, aux aliénés, aux criminels ? »

- Les premières femmes qui purent voter furent celles de l'Etat du Wyoming (EU) et ce dès 1869. Le premier pays (en entier) fut la Nouvelle-Zélande, en 1893.
- Le 1^{er} février 1959, 654 939 voix (de barytons) refusaient le droit de vote aux femmes, contre 323 727, et tous les cantons sauf trois. Le 7 février 1971, le peuple accepte par 621 403 oui contre 323 596 non, avec 16 cantons et demi contre 6 et demi. En 12 ans la proportion des pour et des contre s'est exactement renversée.
- En 1959 comme en 1971, le message du Conseil fédéral sur l'institution du suffrage féminin était nettement en faveur de son introduction, ce que les opposants n'ont pas manqué de souligner. Les arguments du message de 1957 font toutefois sourire, quelque vingt ans plus tard : «... on a cessé de penser que la femme est intellectuellement inférieure à l'homme et incapable de réfléchir aux questions politiques. Certes la femme a une façon de penser et de juger qui n'est pas celle de l'homme. D'une façon générale, l'élément subjectif joue chez elle un plus grand rôle que l'élément objectif. Le sentiment y a aussi une plus grande part. Si la femme n'obéit pas autant à la logique, elle compense ce défaut par un sens pratique qui lui permet de saisir l'essentiel ».

Dans la presse

Jamais campagne ne fut plus intense. La presse avait nettement pris parti pour le suffrage féminin. A ses côtés, des associations diverses, y compris des magasins (Migros, Coop, Denner, etc.): tout le monde s'était lancé dans la campagne. Cette (quasi) unanimité dans la presse fut qualifiée de «manipulation de l'opinion» par les adversaires du suffrage féminin.

Les «contre» ►
et les «pour» ▼

UN PARTISAN DU «NON» LE 7 FÉVRIER S'EXPRIME Respecter les inégalités qu'on ne peut supprimer

de la police qui prit l'homme en charge. Les dégâts sont évalués à environ 300 fr. — (ats)

● **Contre le suffrage féminin**
Un mouvement fédéral contre le projet de loi sur le suffrage féminin a été fondé récemment à Zurich. Il prétend que le message du Conseil fédéral sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral ne donne pas une information suffisamment objective. C'est pourquoi, avec d'autres groupes cantonaux, il va combattre ce projet de loi et inciter citoyens à le refuser.
Son président, M. Markus Herzig, dit

«Aboutir à une injustice»

C'est parce que nous, qui sommes adversaires du projet, nous respectons l'inégalité qui existe entre l'homme et la femme et que nous considérons

Comité d'action pour une femme apolitique

Sur le plan institutionnel, l'introduction du suffrage féminin aurait pour effet de doubler le nombre des électeurs, et d'enlever toute valeur au système du référendum, qui n'exige que 50 000 signatures. Il faudrait donc modifier cette disposition: mieux vaut en rester au statu quo.

Mais c'est surtout par les effets politiques de l'introduc-

tion, comme beaucoup trop attachés à nos femmes!

Une suffragette allemande déçue

Un «non» aux femmes

Ederswiler, commune alémanique
LUCERNE

Comité d'action contre le suffrage féminin

Un comité d'action contre la «politisation de la femme» s'est constitué à Lucerne sous la présidence de M. Theo Käslin (Lucerne). Le comité d'action a déclaré dans un communiqué, qu'il considérait comme l'un de ses buts

Des hauts-de-forme féminins au Palais fédéral?

«Pourquoi pas?» répondent les Lausannoises

VOTONS DIMANCHE

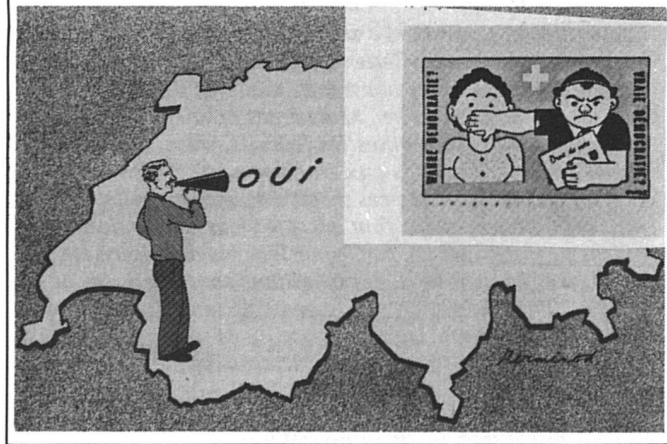
Parce que c'est juste

Les 6 et 7 février,

Faites-lui
confiance!

«La femme ne cherche pas
la puissance»

ELLES NOUS
VALENT BIEN!



Martha Uhlmann, membre de l'Alliance des Thurgoviennes contre le suffrage féminin (Feuille d'Avis de Lausanne, 1^{er} février 1971):

«La résistance au projet est partout: dans les classes moyennes, chez les paysans. Je crois ce réflexe sain. Pour ma part, je n'attends du suffrage de la femme aucune amélioration du statut de la femme. Nous avons bien assez de problèmes à résoudre à la maison. (...) Ce ne sont pas des femmes politiques qui nous manquent aujourd'hui. Ce sont des mères. J'ai trois enfants et je sais de quoi je parle.»

François Landgraf (Gazette de Lausanne, 6 février 1971):

«Oui pour avoir la paix! N'était le respect que nous devons à la femme en général et aux femmes en particulier, nous devrions dire que l'octroi, dimanche, des droits politiques sur le plan fédéral à la moitié du peuple suisse mettrait au moins le terme à un débat devenu presque lassant, alors qu'il y en a tant d'autres plus importants et nécessaires.»

Georges Plomb rapporte les dires des conseillers aux Etats (Feuille d'Avis de Lausanne, 24 septembre 1970):

Hans Naenny (radical appenzellois):

«Vous allez faire éclater nos «landsgemeinde». Si les femmes accèdent à la vie politique, jamais nous n'aurons assez d'espace pour grouper l'ensemble des citoyens et citoyennes. Pour nous, la mort de la «landsgemeinde» n'est pas un progrès de la démocratie.»

Marius Lampert (Valais):

«Elles sauront mettre un frein à l'expansion des idées subversives.»

Markus Herzig, président de l'Association suisse contre le suffrage féminin (Tribune de Lausanne, 2 février 1971):

«Dans le sein de la famille, la femme joue un rôle de premier plan. Elle éduque les enfants, dirige la marche du ménage, partage les préoccupations de son mari. Ces tâches sont suffisamment absorbantes. Où voulez-vous qu'elle trouve encore le temps pour s'occuper de politique?»

Jakob Huessy, président du comité d'action contre la politisation de la femme (Feuille d'Avis de Lausanne, ? 1970):

«La politique, si elle s'ouvrait aux femmes, ne manquerait pas de les exploiter.»

7 février 1971: la victoire ▼

Après les votations du 7 février

De tous côtés, on est satisfait

ES: UN OUI MASSIF

On n'avait pas fait suffisamment confiance aux mâles helvétiques

AUJOURD'HUI-
BLANCHE-NEIGE LIBÉRÉE IER: DATE HISTORIQUE

COMMENTAIRES APRÈS LE SCRUTIN

Victoire incontestable de la démocratie

ÉTERNELS NOSTALGIQUE
ÉVOQUÉS PAR LA DRECE

La partie est bel et bien gagnée

SUFFRAGE FÉMININ EN ARGOVIE
Plainte au Tribunal fédéral

« Cette fois, ça y est... Anzeiger », quotidien Zurich. Tous les éditeurs suisses allemands confirmation de dimanche 1^{er} février 1971. « sortir une satisfaction générale » enfin. Pour le

Un ancien député argovien, M. Arnold Widmer, de Wohlen, a déposé une plainte au Tribunal fédéral pour violation de l'article 101 de la Constitution fédérale, qui interdit l'introduction du suffrage féminin sur le plan fédéral.